

Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 17.03.2021

Identification du produit :

Nom commercial **CreativEpoxy Pigment Powder
Nightglow Green**
Usage Pigment de résine époxy

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Anwander Vertriebs GmbH
Am Linthli 2
CH-8752 Näfels
Tel +41 (0)44 730 40 50
verkauf@anwandervertrieb.ch

Numéro d'urgence national : **145** (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Informations pour les utilisateurs concernant :

Rubrique 7 /
Rubrique 8 valeurs limites générales pour les poussières:
VME 3 mg/m³ (alvéolaire); 10 mg/m³ (inhalable)

Rubrique 13 Code: 1111 -Déchets de colles et de mastics

Rubrique 15 /

Page de garde élaborée le : 25.06.2021

! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial CreativEpoxy Pigment Powder Nightglow Green
Art-Nr: 1.0820.15470.15478
UFI: / BAuA Nr.: - / -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Pigment

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 37 80, Fax +49 40 51 74 37
E-Mail yachticon@yachticon.de
Internet www.yachticon.de

Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80
Fax +49 40 51 74 37
E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Téléphone +49 40 511 37 80
Ce numéro n'est joignable que pendant les heures
d'ouverture du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Indications complémentaires

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Consignes de sécurité

Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P260 Ne pas respirer les poussières.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

Propriétés nuisibles à la santé

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
68611-70-1		Sulfure de zinc (ZnS), dopé au chlorure de cuivre	100	/

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
68611-70-1	Sulfure de zinc (ZnS), dopé au chlorure de cuivre	01-2119978290-33-XXXX

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

En cas de douleurs, consulter un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

N'utilisez pas de solvants ou de diluants.

En cas d'irritations cutanées existantes et persistantes, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact.

Assurer un traitement médical.

Rincer à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant la paupière ouverte.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

En cas de douleurs, recourir à un traitement médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

mousse stable aux alcools

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.

Formation de gaz et vapeurs irritants possible en cas de décomposition thermique.

Hydrogène sulfuré (H₂S)

Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter une combinaison de protection.

Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Ne pas rejeter les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée dans les canalisations d'égout, les nappes phréatiques ou les eaux superficielles.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter la formation de poussières.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Ne pas respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement accidentel dans des terrain, eaux ou égouts, prévenir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter le dégagement de poussières.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Ramasser mécaniquement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Eviter la formation et le dépôt de poussières.
Les dégagements de poussière qui ne peuvent pas être évités, doivent être absorbés régulièrement.
Ne pas respirer les poussières.
Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées.
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Eviter d'inspirer le poussière.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Travailler dans des locaux bien aérés.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver entre 5 et 35 ° C
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Classe de stockage (RFA) 13

Classe de feu A

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
68611-70-1	Sulfure de zinc (ZnS), dopé au chlorure de cuivre	5 mg/m ³	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

DNEL Consommateur

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
68611-70-1	Sulfure de zinc (ZnS), dopé au chlorure de cuivre	0,83 mg/kg bw/day	DNEL long terme par voie orale (répété)	
		83 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		2,5 mg/kg	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
68611-70-1	Sulfure de zinc (ZnS), dopé au chlorure de cuivre	117,8 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		6,1 µg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		56,5 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		35,6 mg/kg	PNEC terre	
		52 µg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		20,6 µg/l	PNEC eaux, eau douce	

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

En cas de dégagement de poussière, porter un masque antipoussière.
Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

Protection des mains

gants en PVC

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux

lunettes avec protection latérale

Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
poudre	vert jaunâtre	neutre

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				
Température d'ébullition/plage d'ébullition	non déterminé				
Point de fusion	> 401,5 °C				
Point d'éclair	non déterminé				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	> 400 °C				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	1,78 g/cm ³	20 °C			
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					faiblement soluble
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				
Teneur en solides	100 %				
Propriétés comburantes	Aucune information disponible.				
Propriétés explosives	Aucune information disponible.				
9.2. Autres informations	voir fiche technique				

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable sous conditions de stockage prescrites.
Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec l'acide libérant du sulfure d'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

Températures > 800°C.
Éviter la chaleur et la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 2000 mg/kg	rat		Renseignements du fabricant
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 2000 mg/kg	rat		Renseignements du fabricant
CL50 aiguë par inhalation	5,41 mg/m3 ()	rat		Renseignements du fabricant
Irritation de la peau	Non irritant.			
Irritation des yeux	Non irritant.			
Sensibilisation de la peau	Pas d'effet sensibilisant connu.			
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas d'effet sensibilisant connu.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Aucun effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucun effet connu.

Danger par aspiration

Pas de classification quant à sa toxicité à l'aspiration.

Constatations empiriques

Un contact répété et prolongé avec le produit occasionne un dégraissage cutané et peut provoquer des lésions non allergiques de la peau (dermatite de contact) et/ou la résorption de substances nocives.

Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
--------------------	-------------------	---------	------------

Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégradabilité			Les méthodes permettant de déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicables aux substances inorganiques.
12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune information disponible.			
12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.			
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.			
12.6. Autres effets nocifs			
Remarques générales Pas de résultats d'études écologiques disponibles. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.			

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
06 03 14	sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.
D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucune information disponible.			
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information disponible.			
Informations diverses relatives au transport Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.			

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 2 Renseignements du fabricant produit polluant l'eau

Ordonnance relative aux incidents Ne tombe pas sous le Règlement relatif aux incidents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.0

Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)